

Séance ordinaire du 13 juin 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°13062024D25

Objet : Végétalisation et désimperméabilisation des cours élémentaire et maternelle de Serrières-en-Chautagne – Notification du marché

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 07 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 09

Pour : 07

Contre :

Abstention : 02 (David Bottoli et Jean Marc Jourdan)

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre			X	
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques		X		PARIS Nicole
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : David BOTTOLI

VU le Code général des collectivités ;
VU les articles 22 et 23 du Code des marchés publics ;

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de végétalisation et imperméabilisation des cours élémentaire et maternelle.

La consultation a été lancée et une seule entreprise a répondu au projet.

L'analyse de l'offre, effectuée par l'Atelier des Cairns, fait apparaitre que l'entreprise MONDOU PAYSAGE correspond aux critères définis et émet un avis favorable à son encontre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- ✔ **APPROUVE** le choix de l'entreprise MONDOU PAYSAGE pour un montant de 147 515,40 € HT.
- ✔ **AUTORISE** mme le maire à notifier le marché à l'entreprise choisie et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

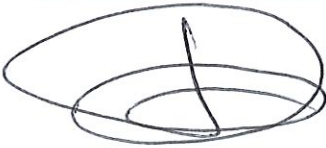
Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 13 juin 2024.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 18 juin 2024.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 18 juin 2024.

Le Maire,

Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le secrétaire de séance,

David BOTTOLI

